



Finance – Autocall CMS

05/2029 G2

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance de droit français présentant une protection du capital à l'échéance⁽¹⁾ et un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, ci-après le « titre de créance » ou « titre ».

- Produit complexe de placement risqué alternatif à un placement risqué de type « taux ».
- Code ISIN : FR0014015SY4
- Émetteur : Crédit Industriel et Commercial (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-)⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Crédit Industriel et Commercial en tant qu'Émetteur.
- Durée d'investissement conseillée : 3 ans et 3 mois (en l'absence de remboursement automatique anticipé). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est décrit ci-après en page 4.
- Éligibilité : Comptes-titres uniquement
- Ce produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur prend un **risque de perte en capital** non mesurable a priori s'il décide de revendre les titres de créance avant l'échéance. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 4 FÉVRIER 2026 AU 4 MAI 2026

(dans la limite de l'enveloppe disponible, en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur)

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE)

(1) Capital garanti à 100 % sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Crédit Industriel et Commercial et / ou revente des titres de créance par le client avant l'échéance des ces derniers.

(2) Notations en vigueur au 20 janvier 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Objectifs d'investissement

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DU TAUX CMS 10 ANS SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

☰ POINTS CLÉS

- ◆ « Finance – Autocall CMS 05/2029 G2 » est un produit de placement complexe risqué alternatif à un investissement de type « taux » présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie du produit mais une garantie du capital à hauteur de 100 % à échéance⁽¹⁾. L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une exposition au taux CMS 10 ans en euro, défini ci-après par le « Sous-jacent » (code Bloomberg : EUAMDB10 Index) pour une durée de 3 ans et 3 mois maximum.
- ◆ Le remboursement du produit « Finance – Autocall CMS 05/2029 G2 » est conditionné à l'évolution de ce taux :
 - ◆ En cours de vie :
 - Si à une Date d'Observation, en cours de vie, le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 3,05 %, le produit enregistre un coupon conditionnel de 3,75 % de la Valeur Nominale⁽¹⁾ soit un taux de rendement annuel brut maximum de 3,28 %⁽²⁾.
 - Si à une Date d'Observation, en cours de vie, le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 %, le produit n'enregistre pas le coupon conditionnel dû au titre de l'année observée.
 - ◆ Un Remboursement Automatique Anticipé possible chaque année, à partir de la première année, dès lors qu'à l'une des Dates d'Observation, le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 2,40 %. L'investisseur reçoit le capital initial majoré du coupon conditionnel de 3,75 %⁽¹⁾ de la Valeur Nominale dû au titre de l'année concernée et des éventuels coupons conditionnels enregistrés au titre des années précédentes.
 - ◆ A l'échéance des 3 ans, en l'absence d'un Remboursement Automatique :
 - Un coupon conditionnel de 3,75 % est versé au titre de la dernière année, si le Sous-jacent est inférieur ou égal à 3,05 % à la dernière Date d'Observation ;
 - Le versement de l'ensemble des coupons éventuellement mis en réserve⁽²⁾ ;
 - Un remboursement du capital⁽¹⁾, quel que soit le niveau du Sous-jacent (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 3,28 %⁽²⁾).
- ◆ L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte baisse du Sous-Jacent et accepte un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie anticipée du produit souhaitée par l'investisseur.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

NB : Le capital désigne la Valeur Nominale du produit Finance – Autocall CMS 05/2029 G2 et correspond au montant initial investi, soit 100 %. La Valeur Nominale du produit est de 1 000€.

Tous les remboursements présentés dans cette brochure (gains ou pertes) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, prélèvements fiscaux et sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 4 février 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Date de Maturité selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

Avantages et inconvénients du produit

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DU TAUX CMS 10 ANS SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

☰ AVANTAGES

- 1 **Objectif d'enregistrement d'un coupon conditionnel de 3,75 %⁽¹⁾** chaque année dès lors qu'aux Dates d'Observation, le Sous-jacent (le taux CMS 10 ans en euro) est inférieur ou égal à 3,05 %.
- 2 Le produit « Finance Autocall CMS 05/2029 G2 » peut être remboursé automatiquement de manière anticipée chaque année à partir de la première année, si le Sous-jacent est inférieur ou égal à 2,40 % à l'une des Dates d'Observation. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 3,75 % de la Valeur Nominale⁽¹⁾ dû au titre de l'année écoulée et de la somme des éventuels coupons conditionnels enregistrés au titre des années précédentes..
- 3 **Présente une garantie du capital⁽¹⁾ à l'échéance.**

☰ INCONVÉNIENTS

- 1 **Bien que le produit offre une protection du capital à l'échéance, l'investisseur supporte un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **En cas de revente des titres de créance avant la Date de Maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.**
- 2 L'investisseur peut ne bénéficier que d'une performance partielle du Sous-jacent du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 3,28 %⁽²⁾)
- 3 **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier d'1 an à 3 ans.
- 4 L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Les principaux facteurs de risque sont détaillés en page 7 du présent document.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 4 février 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Date de Maturité selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DU TAUX CMS 10 ANS SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

MÉCANISMES DU PRODUIT

MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (ANNÉES 1 À 2)

Chaque année, à chaque Date d'Observation, on observe le niveau du Sous-jacent.

Si le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 3,05 % :

Un coupon conditionnel de 3,75 %⁽¹⁾ de la Valeur Nominale est enregistré à la Date d'Observation correspondante

Sinon, si le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 % :

Aucun coupon n'est enregistré pour la période correspondante

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE (ANNÉES 1 À 2)

Si, à l'une des Dates d'Observation, le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 2,40 %, l'investisseur reçoit à la Date du Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

100 % du capital investi ⁽¹⁾

+

Un coupon conditionnel dû au titre de l'année correspondante et la somme des coupons conditionnels préalablement enregistrés

Soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 3,19 %⁽¹⁾

Sinon, si à chacune de ces Dates d'Observation le niveau du Sous-jacent est supérieur à 2,40 %, le produit continue jusqu'à l'échéance.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 3)

Dans le cas où le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit, à la Date de Maturité :

100 % du capital investi ⁽¹⁾

+

La somme des coupons conditionnels enregistrés

Soit un taux de rendement actuariel annuel brut maximum de 3,28 %⁽¹⁾

Illustration à caractère uniquement informatif

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 4 février 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Date de Maturité selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

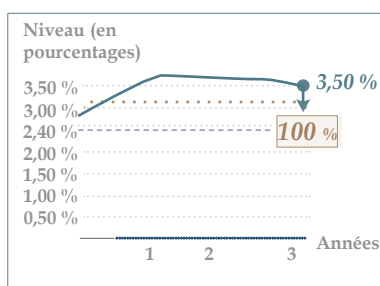
Illustrations

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRE. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DU TAUX CMS 10 ANS SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Niveau du taux CMS 10 ans
- - - Seuil de déclenchement du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé (soit 2,40 %)
- ... Seuil d'enregistrement des coupons conditionnels (soit 3,05 %)
- ⌈ ⌋ Enregistrement d'un coupon conditionnel de 3,75 %
- Versement du/ des coupon(s) conditionnel(s)
- ⓧ % Pourcentage du capital remboursé

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : TAUX CMS 10 ANS STRICTEMENT SUPÉRIEUR À 3,05 % À TOUTES LES DATES D'OBSERVATION

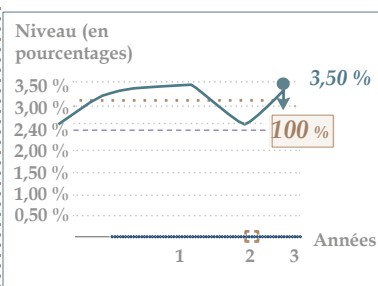


Années 1 à 2 : à chaque Date d'Observation, le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 %. Le coupon conditionnel n'est pas enregistré. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

Année 3 : à la Date de Maturité, le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 %.

Montant remboursé : intégralité du capital investi⁽¹⁾
soit un taux de rendement actuariel brut de 0,00 %⁽²⁾

SCÉNARIO MÉDIAN : TAUX CMS 10 ANS STRICTEMENT SUPÉRIEUR À 2,40 % À TOUTES LES DATES D'OBSERVATION AVEC ENREGISTREMENT D'UN COUPON CONDITIONNEL EN ANNÉE 2



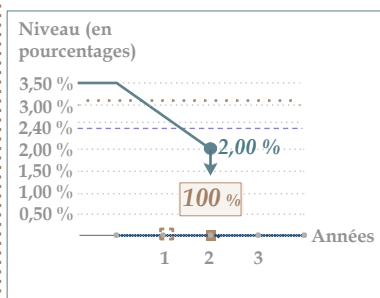
Année 1 : à la Date d'Observation, le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 %. Le coupon conditionnel n'est pas enregistré. Le mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Année 2 : à la Date d'Observation, le niveau du Sous-jacent est inférieur à 3,05 %, seuil d'enregistrement des coupons conditionnels mais strictement supérieur à 2,40 %, seuil de déclenchement du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé. Un coupon conditionnel de 3,75 %⁽¹⁾ de la Valeur Nominale est enregistré et le produit continue jusqu'à l'échéance.

Année 3 : à la Date de Maturité, le niveau du Sous-jacent est strictement supérieur à 3,05 %.

Montant remboursé : le capital investi⁽¹⁾ + un coupon conditionnel de 3,75 % au titre de l'année 2.
soit un taux de rendement actuariel brut de 1,12 %⁽²⁾

SCÉNARIO FAVORABLE : TAUX CMS 10 ANS INFÉRIEUR À 2,40 % À LA DEUXIÈME DATE D'OBSERVATION DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE AVEC UN COUPON ENREGISTRÉ EN ANNÉE 1



Année 1 : à la Date d'Observation, le niveau du Sous-jacent est inférieur à 3,05 %, seuil d'enregistrement des coupons conditionnels mais strictement supérieur à 2,40 %, seuil de déclenchement du mécanisme de Remboursement Automatique Anticipé. Un coupon conditionnel de 3,75 %⁽¹⁾ de la Valeur Nominale est enregistré et le produit continue.

Année 2 : à la Date d'Observation, le niveau du Sous-jacent est inférieur à 2,40 %, le seuil de Remboursement Automatique Anticipé. Dans ce cas, le Titre prend automatiquement fin et est remboursé par anticipation.

Montant remboursé : le capital investi⁽¹⁾ + deux coupons conditionnels de 3,75 % au titre des années 1 et 2.
soit un taux de rendement actuariel brut de 3,19 %⁽²⁾

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 4 février 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Automatique Anticipé ou Date de Maturité selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

Zoom sur le taux CMS 10 ans

☰ DÉFINITION DU TAUX CMS 10 ANS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap» ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée. Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans. L'historique du taux EUR CMS 10 ans peut être obtenu gratuitement sur le lien suivant : [Historique du CMS 10 ans en euro](#) ainsi que sur la page Bloomberg EUAMDB10 Index à 11 heures, heure de Francfort.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs au Taux ou aux EMTNs. L'Émetteur ou l'Agent de Calcul ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ce site internet.

☰ ÉVOLUTION DU TAUX CMS 10 ANS DU 19 JANVIER 2021 AU 19 JANVIER 2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg au : 19 janvier 2026

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument une quelconque responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principaux facteurs de risque

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte en capital – L'investisseur prend un risque de **perte en capital partielle ou totale** non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Maturité.

Risque de marché – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la variation du cours du Sous-jacent mais également en fonction d'autres paramètres tels que la volatilité ou les taux d'intérêt.

Risque découlant de la nature du produit – En cas de revente du produit complexe avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**

Risque de crédit – L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit). à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la **perte totale ou partielle** du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur – Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de liquidité – Il n'existe aucune garantie qu'un marché secondaire sur lequel ce produit puisse être facilement négocié se développe, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Risque de conflits d'intérêts potentiels – L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat.

Risque lié à l'inflation – Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation. L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement automatique anticipé du produit.

Autre risques – Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé "Risk Factors" du Prospectus de Base étant précisé qu'en cas de Remboursement Anticipé, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

Un Remboursement Anticipé peut survenir pour les raisons définies à l'article 9.2 («Redemption for tax reasons»: «Remboursement pour raisons fiscales») et à l'article 9.3 du Prospectus de Base («Special Tax Redemption»: «Remboursement pour raison fiscale spéciale»), et/ou en cas de survenance d'un Cas de Défaut (tel que défini à l'article 12 («Events of Default»: «Cas de Défaut») du Prospectus de Base). Le montant remboursé par anticipation dans un tel cas sera déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions du Prospectus de Base en prenant en compte la valeur de marché de l'EMTN ainsi que les coûts de résiliation de sa couverture par l'Émetteur.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Conformément au Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (dit « PRIIPs »), le DIC est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtncc.aspx?isin=FR0014015SY4>

L'EMTN Finance Autocall CMS 05/2029 G2 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émis par Crédit Industriel et Commercial, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse d'Euronext Paris. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance. La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 20 Juin 2025, et de ses suppléments. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Pour une information complète sur cette offre de Titres et sur l'Émetteur, il convient de se référer conjointement au [Base Prospectus](#) et aux [Conditions Définitives \(Final Terms\)](#) relatives à l'émission établis par le Crédit Industriel et Commercial.

Le Prospectus de Base et ses conditions définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'Émetteur. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la procédure de passeport européen. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. Ce document a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général et établi sous la responsabilité du Crédit Industriel et Commercial - CIC.** Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de TP ICAP, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Finance – Autocall CMS 05/2029 G2 ».

Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives et n'ont aucune valeur contractuelle. Les prix ou exemples d'opérations contenus dans ce document sont donnés à titre exclusivement informatif et ne permettent pas au client de conclure une opération avec la Banque, ni ne donnent une indication sur les conditions auxquelles la Banque accepterait de conclure celle-ci. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention des porteurs potentiels est particulièrement attirée sur le fait que toute opération portant sur des instruments financiers à terme comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions ou des obligations, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, le client doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Ainsi, lorsqu'il conclura l'opération présentée, le client sera réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. Le client doit également procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne s'en remet pas pour cela à l'Émetteur.

Ce Titre peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ce Titre ne peut être souscrit que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au Client de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux États-Unis, ou à des ressortissants des États-Unis, ou à des personnes résidant aux États-Unis.

Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de l'émetteur.

L'attention des porteurs potentiels est attirée sur le fait que suite à la publication des résultats annuels de l'Émetteur, un supplément au Prospectus de Base interviendra dans le mois suivant le début de la période de commercialisation des présents Titres. Il sera disponible directement auprès de l'Émetteur et mis en ligne sur le site de l'Émetteur <https://www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/programmes-d-emissions.html>. Les porteurs pourront retirer leur acceptation dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la publication dudit supplément conformément à la réglementation en vigueur.

Principales caractéristiques

Finance - Autocall CMS 05/2029 G2	
Type :	Ce produit est un Titre de créance de droit français (EMTN - Euro Medium Term Note) présentant un risque de perte en capital en cours de vie mais incluant une protection à hauteur de 100 % du capital investi à l'échéance.
Nature :	Produit complexe
Emetteur :	CIC - Crédit Industriel et Commercial ⁽¹⁾
Devise :	Euro (EUR - €)
Garantie en capital :	Garantie du capital à l'échéance uniquement.
Code ISIN :	FR0014015SY4
Éligibilité :	Comptes-titres
Agent de calcul :	Crédit Industriel et Commercial, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Sous-jacent :	Taux CMS 10 ans qui correspond au cours de clôture du taux d'intérêt euro à 10 ans - observé sur la page Reuters ICESWAP2 à chaque observation. Ticker Bloomberg du sous-jacent : EUAMDB10 Index.
Valeur Nominale :	1 000 €
Montant minimum de souscription :	1 000 €
Durée d'investissement conseillée :	3 ans et 3 mois
Période de souscription :	Du 4 février 2026 au 4 mai 2026
Prix d'Émission :	100 % de la Valeur Nominale
Taille de l'Émission :	30 000 000 €
Prix d'achat :	100 % du Prix d'Émission
Date d'Émission :	4 février 2026
Dates d'Observation :	11 mai 2027, 11 mai 2028, 11 mai 2029

(1) Notations de crédit: Standard & Poor's A+ (19/09/2025), Moody's A1 (19/12/2024), Fitch Ratings AA- (17/06/2025)

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Principales caractéristiques

(suite)

Finance - Autocall CMS 05/2029 G2	
Dates du Remboursement Automatique Anticipé :	25 mai 2027, 25 mai 2028
Date de Maturité :	25 mai 2029
Marché Secondaire :	Crédit Industriel et Commercial peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.
Cotation :	Marché réglementé d'Euronext Paris
Publication et périodicité de la valorisation :	Six Telekurs, Reuters et Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation :	Une double valorisation, en plus de celle publiée par l'Emetteur, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv, organismes indépendants de l'Emetteur.
Offre au public :	Oui, en France. Offre au public avec publication du prospectus.
Commission de distribution :	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Crédit Industriel et Commerciale une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,00 % du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les frais et commissions du produit sont précisés dans le Document d'Information Clés et la Fiche TCS d'information ex ante associés au dit produit. Ces deux documents sont fournis aux investisseurs avant investissement final.

59, rue de la
Faisanderie 75116
Paris

conservateur.fr



CONSERVATEUR FINANCE, Entreprise d'investissement - Société de financement

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris – Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax. : 01 53 65 86 00 – Site internet : conservateur.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire

